

Résumé pour les citoyens

Lever les obstacles transfrontaliers liés aux droits de succession dans l'UE

QUEL EST L'ENJEU?

- Si un particulier hérite ou reçoit en donation un bien immobilier ou d'autres actifs situés dans un autre pays de l'UE, ou provenant d'une personne établie dans un autre pays de l'UE, il se peut que **plusieurs pays** lui réclament des **droits de succession ou de donation**.
- À l'heure actuelle, **il n'existe pas de système global** permettant de remédier (que ce soit au niveau national, bilatéral ou européen) aux situations de double imposition ou d'imposition multiple.
- En outre, les pays de l'UE **taxent parfois plus durement les successions et les donations transfrontalières**. Ces pratiques peuvent s'avérer contraires à la réglementation européenne sur la non-discrimination (auquel cas la Cour de justice de l'Union européenne peut être saisie). Toutefois, il est difficile pour les contribuables de savoir dans quelles situations la législation appliquée est discriminatoire.
- Pour les particuliers ou les entreprises établis ou exerçant leurs activités dans plusieurs pays de l'UE, ces problèmes peuvent se traduire par une **ardoise fiscale extrêmement élevée**.

EN QUOI CONSISTE LA PROPOSITION?

- La Commission européenne recommande que les États membres appliquent plus largement et souplement les mécanismes nationaux d'allégement de la double imposition, afin de garantir la **suppression globale de la double imposition** pour les successions et donations transfrontalières.
- La Commission a également publié un document exposant les **principes** à appliquer pour garantir que **ces systèmes d'imposition soient non discriminatoires**.
- Le principe directeur est que, dans une situation transfrontalière, les droits de succession et de donation prélevés par un pays de l'UE **ne doivent pas être plus élevés que si la succession se déroulait dans ce pays**. En outre, le montant total des droits prélevés lorsque plusieurs pays sont impliqués ne doit pas être supérieur aux droits qui seraient imposés par le pays taxant le plus lourdement les successions ou les donations.

POURQUOI L'UE DOIT-ELLE INTERVENIR?

- La Commission européenne est chargée de traiter les problèmes entravant le bon fonctionnement du marché intérieur. La double imposition et le traitement discriminatoire des successions ou de donation transfrontalières en font partie.
- Les États membres pourraient être encouragés à adapter leur réglementation si les contribuables étaient mieux informés des obligations, pour la fiscalité des successions, découlant de la législation européenne sur la non discrimination et la libre circulation.

QUI EN BENEFICIERA ET COMMENT?

Les citoyens européens:

- bénéficieront d'un système plus global permettant de **supprimer la double imposition** en cas de succession ou de donation transfrontalière;
- **seront mieux informés** sur les règles que les États membres doivent respecter lorsqu'ils taxent les successions et les donations transfrontalières.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ETAPES?

- La Commission va ouvrir la **discussion avec les États membres**, afin de les encourager à modifier leur législation nationale le plus rapidement possible.
- Elle surveillera l'évolution de la situation, publiera un rapport en temps utile et **prendra d'autres mesures de suivi** si nécessaire.
- La Commission veille en permanence au **respect de la législation européenne en matière de non discrimination**. Vous pouvez lui [adresser une plainte](#) si vous souhaitez contester les règles sur la fiscalité des successions et des donations appliquées par des pays de l'UE.

Table for webmasters! Not to be published with the citizens' summary

Data for search engines	
Title tag	Obstacles aux successions transfrontalières dans l'UE – Solutions proposées par la Commission
Description	Recommandation concernant la double imposition des successions transfrontalières et principes pour une application non discriminatoire de la fiscalité des successions
Link name	Résumé – Droits de succession transfrontaliers dans l'UE

